



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires

Service Loire risques transports

Orléans, le

30 NOV. 2016

AFFAIRE SUIVIE PAR : M. VIVET  
TÉLÉPHONE : 02.38.52.47.80  
COURRIEL : DIDIER.VIVET@loiret.gouv.fr  
VOS RÉFÉRENCES :

## Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) sur le Territoire à risque important d'inondation d'Orléans

### Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 28 octobre 2016

Le 28 octobre 2016, l'ensemble des collectivités intéressées à l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation des vals de l'Orléanais s'est réuni au sein du comité de pilotage à la préfecture du Loiret, sous la présidence de Monsieur Hervé Jonathan, secrétaire général de la préfecture du Loiret.

#### Participants :

- **Communes :**

Chécy	MM. Valliès et Tinseau
Combleux	M. Morlat
Darvoy	M. Lodenet
Férolles	M. Dupuis
Guilly	M. Derouet
Jargeau	M. Venon
La Chapelle St Mesmin	M. Bauche
Lion-en-Sullias	M. Coustham
Mardié	M. Thomas
Orléans	Mme Anton
Sandillon	M. Levoux
Sigloy	Mme Bourgeais, M. Thouvignon
Sully/Loire	M. Bouard
St Aignan des Gués	M. Perrier
St Benoît/Loire	M. Buret
St Denis-en-Val	M. Labbé
St Jean-de-Braye	M. Moulin
St Jean-le-Blanc	Mme Pelletier, M. Giraudet
St Jean-de-la-Ruelle	M. Pivain

St Pryvé-St Mesmin  
Tigy  
Vienne-en-Val

MM. Mathieu, Nicourt  
M. Chrétien, M. Legoff  
M. Lelay

- **Communautés de communes :**

Val Sol

M. Thomas Yann

- **Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire :**

Région Centre Val de Loire  
Conseil Départemental

Mme Miche  
M. Braux

- **Établissement Public Loire :** M. Eude, M. Lesommer

- **Autres participants :**

- **DREAL :** M. Tallet , M. Ferreira
- **DDT :** M. Lefebvre. M. Deraco, M. Vivet

- **Excusés :**

\*\*\*\*\*

En introduction, Monsieur le Secrétaire Général rappelle que le secteur d'Orléans a été identifié comme l'un des douze territoires à risque d'inondation d'importance nationale. Conformément à la directive européenne sur les inondations et à sa déclinaison au niveau du bassin Loire-Bretagne au travers du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) doit être élaborée pour ce territoire. Après un an de travail et une large association de l'ensemble des parties prenantes, un projet de SLGRI des vals de l'orléanais a été élaboré.

La SLGRI n'a pas de portée réglementaire, mais elle n'en est pas moins importante dans la mesure où elle constitue une feuille de route définie collégialement et approuvée par l'ensemble des parties prenantes et dont la finalité est double :

1. Conduire à la mise en place d'une gouvernance locale du risque inondation, prise en charge à terme par les collectivités locales pour qu'elles définissent et mettent en œuvre de manière opérationnelle et concertée une palette d'actions complémentaires et cohérentes pour gérer le risque.

Dans l'Orléanais, sous l'impulsion des plans Loire successifs, de nombreuses actions ont déjà été conduites à l'initiative de l'État et des collectivités. Il s'agit avec la SLGRI de poursuivre cette dynamique en complétant autant que de besoin les mesures prises et en mettant en synergie les différents axes de gestion du risque. C'est aussi l'occasion d'inscrire ces actions dans le temps en actualisant la démarche tous les 6 ans.

2. Mobiliser, au-delà des financements traditionnels pour les travaux de confortement des digues (Fonds Barnier, PLGN IV), des financements exceptionnels au travers de PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations, pilotés par les collectivités locales et permettant une approche globale du risque inondation sur un territoire).

La démarche d'élaboration de la SLGRI de l'Orléanais a été officiellement engagée lors du comité de pilotage du 23 octobre 2015 présidé par M. le Préfet du Loiret et réunissant l'ensemble des collectivités concernées. Lors de ce comité de pilotage avaient notamment été arrêtées les modalités d'élaboration de la stratégie ainsi que la liste des parties prenantes à associer.

La méthode de travail retenue s'est appuyée sur :

- Des réunions plénières de l'ensemble des parties prenantes, ou comités de pilotage,
- Des réunions du comité technique opérationnel, composé d'élus et de techniciens, et chargé de fixer la feuille de route de la démarche et de préparer les travaux du comité de pilotage,
- 4 ateliers thématiques (aménagement du territoire, digues, gestion de crise / post-crise, communication).

La 1<sup>ère</sup> réunion du comité technique a eu lieu le 29 février 2016 pour arrêter les feuilles de route et la composition des 4 ateliers thématiques.

Les 4 ateliers thématiques se sont chacun réunis à 2 reprises aux mois d'avril puis mai 2016. Les échanges lors de ces ateliers, co-animés par les services de l'État et les collectivités locales, ont été nombreux, riches et constructifs. M. le Secrétaire Général remercie celles et ceux qui ont accepté de participer à ces travaux.

Les productions des 4 ateliers thématiques ont servi de base de travail pour l'élaboration du projet de SLGRI. Ce projet a été présenté au comité technique du 20 octobre dernier. Ses membres ont formulé quelques propositions de compléments et ont validé le projet de stratégie en vue de sa présentation au comité de pilotage de ce jour.

M. le Secrétaire Général propose d'examiner le projet de SLGRI des vals de l'Orléanais afin qu'avec l'accord de l'assemblée et les propositions d'amendements qui pourront être faites, il puisse être communiqué pour avis à M. le Préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin, **en vue de son approbation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.**

## **1) Présentation par la DDT du projet de SLGRI**

À l'occasion de la réunion de lancement de la SLGRI d'octobre 2015, il avait été acté l'élargissement du périmètre initialement arrêté (celui du territoire à risque important du secteur d'Orléans, à savoir les vals de la Bouverie, de Bou, d'Orléans et de Châteauneuf) à l'ensemble des vals entre Dampierre-en-Burly et l'aval de l'agglomération orléanaise (vals d'Ouzouer, Sully et Dampierre) afin de tenir compte de la cohérence hydraulique des digues de protection sur ce linéaire et du rôle central joué par celles-ci.

Le contexte mis en évidence dans les études antérieures, notamment la démarche ECRIVALS (étude concertée de réduction du risque d'inondation des vals de l'Orléanais) a servi de support pour les feuilles de routes des ateliers. Il impose d'intégrer plusieurs principes dans la stratégie locale :

### **1 – Les digues de protection pour les crues « moyennes » :**

Le niveau de protection apporté a des incidences directes sur l'amortissement des actions pouvant être conduites pour réduire la vulnérabilité des biens existants déjà implantés en zone inondable :

- Les solutions à mettre en œuvre restent à envisager à l'occasion de rénovations ou

reconstructions du bâti, et pour les logements neufs. Leur coût reste trop élevé pour que ces solutions soient rentables si elles sont envisagées seules, pour elles-mêmes.

Pour réduire la vulnérabilité des biens existants, il est donc nécessaire de se projeter :

- À moyen terme, à l'occasion de projets d'aménagement,
- À plus long terme, dans une politique de renouvellement urbain, afin de minimiser les surcoûts induits par la prise en compte du risque.

## **2 – Les hauteurs d'eau, la cinétique de l'inondation, la durée de submersion :**

Dans l'hypothèse d'une rupture de digue, les hauteurs d'eau sont incompatibles avec la sécurité des personnes. L'inondation des vals est très rapide, la durée de submersion ne permet pas aux personnes d'être maintenues dans des refuges à l'intérieur de la zone inondable. Dans ces conditions, dès l'apparition d'un risque de défaillance des digues, une évacuation préventive de la population doit être mise en œuvre. Cet impératif impose :

- Une préparation à la gestion de crise intégrant cette logique,
- La « résistance » des équipements nécessaires à la gestion de la crise.

## **3 – L'importance des enjeux impactés :**

Une part importante de l'activité économique et de la population de l'agglomération orléanaise est implantée dans la zone inondable de la Loire. De plus, lors d'une inondation, le mode fonctionnement du territoire entraînerait des dysfonctionnements sur l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit :

- D'anticiper les dysfonctionnements des réseaux possibles (voirie, eau, électricité, assainissement / communication, gaz...). À ce titre, il faut noter la fragilité de l'approvisionnement en eau potable du nord de l'agglomération (70 000 personnes hors zone inondable potentiellement impactées)
- D'anticiper le rétablissement priorisé des services,
- De réaliser des constructions et installations adaptées pour favoriser le retour vers une situation normale.

## **4 – L'absence d'inondations fréquentes**

Les digues de Loire empêchent les débordements les plus fréquents, favorisant le développement d'un faux sentiment de sécurité dans la population. Ce contexte rend nécessaire le rappel régulier de l'existence du risque pour :

- Préparer la population à la gestion de la crise et notamment son évacuation,
- Favoriser l'intégration du risque dans tous les projets.

Dans les ateliers, les réflexions ont aussi conduit à élargir le champ des mesures à mettre en place au-delà des débordements de la Loire, en actant de la nécessité de travailler aussi sur l'assainissement pluvial et le ruissellement.

Les réflexions ont permis d'identifier le cadre de gestion du risque suivant :

### **1 – Rechercher une meilleure maîtrise de l'inondation : prévenir la formation de**

### **brèches accidentelles et maîtriser l'entrée de l'eau dans les vals**

- Rendre au système d'endiguement un fonctionnement « normal » : optimiser le fonctionnement des différents ouvrages ;
- Prévenir la défaillance des ouvrages : par la poursuite des travaux de restauration et d'entretien du lit et des levées ;
- Assurer la pérennité et la cohérence de la gestion des levées et du lit, en lien avec les enjeux exposés.

### **2 – Chercher à diminuer le risque dans les zones exposées : agir sur la vulnérabilité des enjeux et l'occupation du sol**

- Diminuer l'exposition lorsque c'est possible et pertinent : en guidant les écoulements ou en adaptant l'occupation de l'espace ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire : aller vers la résilience en agissant sur la vulnérabilité des enjeux et des services ;
- Faire du risque d'inondation un point de vigilance dans le contrôle des installations et équipements sensibles ;
- Mieux appréhender la sensibilité du territoire aux inondations autres que celles liées aux débordements de la Loire.

### **3 – Préparer la crise : optimiser la coordination et la préparation des acteurs du territoire**

- Préparer les acteurs à la crise en intégrant les dernières connaissances acquises sur les enjeux et les aléas ;
- Optimiser la coordination des acteurs ;
- Anticiper le besoin en relogement des populations sur une période importante ;
- Limiter les impacts sur les réseaux ;
- Favoriser une prise de conscience du risque chez les habitants.

### **4 – Développer une communication cohérente et pérenne : adapter la communication aux différents publics et fournir une information coordonnée sur le risque et sa gestion**

- Favoriser la communication vers la population et les personnes « relais » ;
- Actualiser régulièrement la connaissance du risque des acteurs ;
- Communiquer vers les acteurs économiques ;
- Valoriser et pérenniser les traces historiques de l'inondation sur le territoire.

### **5 – Faire vivre la SLGRI des vals de l'Orléanais**

- Structurer la gouvernance du risque d'inondation ;
- Organiser la déclinaison opérationnelle et technique de la SLGRI ;
- Animer la SLGRI .

Lors des ateliers thématiques, près de 80 pistes d'actions ont ainsi été identifiées pour rendre ce cadre opérationnel.

Sur un plan formel, le projet de stratégie locale reprend les éléments fixés par le code de l'environnement :

- La synthèse des documents produits antérieurement dans le cadre de la directive inondation relatifs au territoire à risque important d'Orléans,
- Les objectifs fixés par le plan de gestion du risque d'inondation du bassin Loire-Bretagne,
- Le cadre de gestion du risque défini à partir des travaux des ateliers, les piste d'actions pour le mettre en œuvre et les actions déjà engagées ou actées.

Au-delà de la gouvernance à consolider, le document conclut sur l'importance de la préparation à

la gestion de crise et sur la nécessité d'un plan de communication global.

Le projet a été présenté au comité technique le 20 octobre 2016 et adressé par mail à l'ensemble des parties prenantes ayant participé aux ateliers.

Les retours des parties prenantes conduisent à actualiser la cartographie des enjeux en zone inondable. Le comité technique a proposé d'amender le projet en :

- Intégrant dans la communication un volet sur l'entretien du lit de la Loire,
- Complétant les mesures déjà engagées par :
  - les actions du Conseil départemental relatives au développement d'outils liés à la gestion de crise (portail risque crise, futur outil d'information des usagers de la route sur l'état du réseau et de sa fluidité),
  - le lancement d'un PCS intercommunal sur l'agglomération orléanaise et, plus largement, l'importance de la dimension intercommunale en matière de gestion de crise (solidarité, mutualisation des moyens, etc.)
- Insistant dans les conclusions :
  - sur le volet gestion de crise et l'intérêt / importance des réserves communales de sécurité civile,
  - sur la nécessité de préparer le post-crise et notamment le relogement des personnes sinistrées.

Pour clore la présentation, **M le Secrétaire Général rappelle la nécessité de travailler rapidement sur la consolidation de la gouvernance.**

## **2) Échanges sur le projet de stratégie locale**

**M. Braux**, vice-président de l'agglomération et conseiller départemental, souhaite saluer l'important travail qui a été réalisé, et cela bien avant la crise de juin 2016, y compris sur le financement des digues. Il souligne l'importance des enseignements à tirer de la crise de juin 2016 et insiste sur l'intérêt des réserves communales de sécurité civile (bien souvent difficiles à créer avant ou sans l'expérience d'une crise). Il faut profiter de la sensibilité des populations post-crise pour constituer / renforcer / animer / former les réserves communales de sécurité civile.

Aller au-devant des populations et maintenir leur vigilance se révèle être un exercice compliqué, mais d'une importance capitale. Les réserves communales de sécurité civile ont aussi un rôle fort en la matière.

**M. Vallies**, maire de Chécy, salue également le travail de l'ensemble des services et partage l'importance des réserves communales de sécurité civile qu'il faut maintenir et développer.

Il se félicite des précautions restrictives mises en avant sur l'opération de fermeture du canal d'Orléans entre le coteau et la levée pour éviter les remous de la Loire sur la commune de Bou en raison du risque de débordement du canal sur le quartier des plantes.

Il reste plus mesuré sur la vocation « intercommunale » d'un plan communal de sauvegarde. Si la solidarité est une bonne chose, il ne faut pour autant pas oublier que la gestion d'une crise se joue au niveau communal, échelon de proximité qui doit garder sa réactivité.

**M. Tinseau**, adjoint au maire de Chécy, souhaite insister l'aspect « pollution » et la gestion des déchets post inondation. En termes de communication notamment, il propose de faire des recommandations sur l'utilisation des sous-sols et des citernes à fioul.

**M. Braux** précise qu'un éventuel plan communal de sauvegarde intercommunal n'a pas vocation à remplacer les plans communaux. Le plan intercommunal a son intérêt pour prendre en compte les compétences confiées aux EPCI.

**M. Dupuis**, maire de Ferrolles, s'inquiète des conséquences de l'abaissement des déversoirs sur les territoires ruraux, bien qu'il en comprenne l'enjeu. Il demande qu'en parallèle de l'abaissement des déversoirs l'évacuation des eaux détournées dans le val soit facilitée (entretien des fossés jurés et des cours d'eau)

**M. Deraco**, DDT, rappelle que l'objectif de la SLGRI n'est pas d'opposer les communes entre elles mais bien au contraire de trouver des solutions cohérentes pour l'ensemble du territoire.

**M. Braux** indique que le conseil départemental financera également des travaux de confortement des digues hors territoire à risque important.

**Mme Anton**, mairie d'Orléans, réaffirme l'intérêt d'un plan intercommunal de sauvegarde, qui permet d'apporter une cohérence globale. Elle souhaite que les retours d'expérience des événements de juin soient pleinement valorisés. Profitant de la dynamique actuelle, la ville d'Orléans s'engage aussi dans la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile. Mme Anton souligne l'intérêt des exercices grandeur nature pour notamment animer les réserves communales.

**M. Lodenet**, Maire de Darvoy, s'interroge sur le schéma évacuation-hébergement actuel de sa commune qui prévoit un relogement vers Fay aux Loges et Donnery communes inondées en juin 2016.

**M. Vivet**, DDT, indique qu'il faut tirer les leçons de l'événement de juin dernier. Les conditions d'hébergement de la commune de Darvoy devront être réexaminées dans le cadre de la révision prochaine des dispositions ORSEC inondation Loire.

**M. Le Goff**, maire de Tigy, salue la qualité du rapport sur la SLGRI. Il souhaite que l'on travaille également sur les petits cours d'eau qui viennent du plateau de Sologne pour éviter des crises récurrentes. Il souligne l'importance de l'audit en cours et la solidarité au sein de sa commune lors des événements de juin 2016. Pour M. Le Goff, la communication est un élément essentiel qui doit aussi inclure le transfert de connaissances sur les risques vers les nouveaux élus.

**M. le Secrétaire Général** clo~~te~~ la réunion, en rappelant les prochaines étapes pour arrêter la SLGRI et indique que le projet de SLGRI intégrant les amendements proposés sera prochainement adressé aux instances de bassins.

Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret



Hervé JONATHAN